Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

Conseil Municipal du 7 avril 2026

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Il permet à ceux-ci, comme à l'ensemble des citoyens, de prendre connaissance avec acuité de la situation financière de la commune, d'appréhender les grands équilibres, les stratégies projetées et donc de nourrir des échanges dans le but de construire in fine une vision prospective des orientations budgétaires.

Pour mémoire, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle préalable, devant être abordé dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif. Aussi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aurait pas été précédée d'un Débat d'Orientation Budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge. Si aucun délai minimal n'est imposé entre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget, le juge administratif a toutefois estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget (TA de Versailles, 16 mars 2001).

A l'appui de ce débat, la loi NOTRe prévoit, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et le département, la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire qui doit comporter :

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ce rapport doit également comporter, dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comportant au moins une commune de 3 500 habitants et le département, les informations relatives :

- à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.

- à la durée du travail.

L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique. Cette délibération et ce rapport doivent être transmis au représentant de l'État.

Ces dispositions ont été complétées comme suit par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 publiée au journal officiel du 23 janvier 2018 :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

1 – Le contexte macroéconomique

L'année 2025 a été marquée par un manque de visibilité politique persistant. Le projet de loi de finances 2026 a finalement été adopté le 2 février, après que le Premier Ministre a engagé la responsabilité du gouvernement. Il prévoit un déficit public de 5 % du PIB contre une estimation à 5,4 % en 2025 et 5,8 % en 2024.

Malgré le contexte politique, le PIB aura finalement progressé de 0,9 % en 2025. Après un net sursaut au 3ème trimestre, la croissance a un peu ralenti en fin d'année (+0,2 % au 4ème trimestre après +0,5 % le trimestre précédent, en rythme instantané). La consommation des ménages s'est un peu raffermie en fin d'année, avec notamment une reprise des achats pour l'équipement du logement, à mettre en relation avec le ressaut des transactions immobilières. Sa progression sur l'année reste toutefois faible (+0,4 %), dans un contexte d'une progression limitée du pouvoir d'achat et d'un taux d'épargne élevé. En moyenne annuelle, l'augmentation des dépenses de consommation des administrations publiques (+1,7 % en volume en 2025 après +1,4 % en 2024) et les variations de stocks (contribution positive de 0,7 point de PIB en 2025 contre une contribution négative de 0,8 point en 2024) expliquent comptablement une partie importante de la croissance du PIB l'an dernier.

En février, l'inflation est remontée à 1 % sur un an, après +0,3 % en janvier. Ce ressaut s'explique notamment par une baisse moins prononcée des prix de l'énergie, provoquée par un effet de base sur les prix de l'électricité qui avaient fortement reculé en février 2025. Par ailleurs, la fin des soldes dans l'habillement et les chaussures concentrées sur janvier occasionnent un rebond des prix des produits manufacturés, dont l'évolution sur un an était passée à -1,2 % en janvier et qui revient à -0,3 %.

Compte tenu des tensions sur la première moitié du mois sur les prix de l'énergie, notamment sur les carburants, l'évolution des prix à la consommation devrait remonter significativement en mars. Le conflit en cours au Moyen-Orient

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

a en effet occasionné une hausse rapide du prix du pétrole. Si initialement cette dernière est restée relativement contenue du fait de la situation d'excès d'offre qui régnait avant le déclenchement du conflit, les cours se sont envolés avec le blocage du détroit d'Ormuz. Les effets à moyen terme de cette hausse sur l'inflation dépendront de la durée du conflit. S'il reste cantonné à quelques semaines, les effets de diffusion de la hausse des prix de l'énergie sur les prix des autres produits devraient rester limités, ce qui permettra aux banques centrales de ne pas modifier leur politique monétaire. S'il perdurait et que l'inflation se renforçait, par diffusion du choc initial aux prix industriels, des produits alimentaires et des services, ce qui s'était produit en 2022, les banques centrales seraient sans doute contraintes d'augmenter leur taux directeur. La croissance mondiale pourrait alors en pâtir.

S'agissant de la France, le contexte actuel diffère néanmoins de la crise énergétique de 2022 par deux aspects. Le premier est positif : le parc nucléaire tourne aujourd'hui à plein régime (la France a été exportatrice nette d'électricité en 2025) alors que le taux de disponibilité n'avait été que de 54 % en 2022 compte tenu de diverses opérations de maintenance. Cela participe d'ailleurs à contenir les prix de l'électricité sur le marché européen, qui n'ont pas suivi la hausse du prix du gaz ces derniers jours. En revanche, il ne semble pas envisagé aujourd'hui d'engager un soutien au pouvoir d'achat des ménages à travers des mesures publiques.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

2 – Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2026 à destination des collectivités territoriales

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des comptes publics avec un objectif de réduction du déficit public à 5% du PIB (versus 5,4% l'an passé). A cette fin, elle mobilise l'ensemble des collectivités territoriales à hauteur d'environ 3,6 Md€, via une combinaison de baisses de dotations, de réductions de compensations fiscales et de hausses de charges

Gel de la dotation globale de fonctionnement et baisse des variables d'ajustement

La loi de finances pour 2026 prévoit un gel de la DGF à 27,4 Mds€, après plusieurs années de hausses de cette dotation essentielle pour les collectivités territoriales et ce malgré l'inflation (perte estimée de 350 M€ sur la base d'une inflation de 1,3%). Ce gel s'accompagne d'une baisse des variables d'ajustement, avec notamment une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités de 317 M€ (–34 %). La dotation de garantie des FDPTP baisse de 50 M€. Ces diminutions, appliquées proportionnellement aux recettes de fonctionnement, peuvent entraîner des pertes totales pour certaines collectivités.

Reconduction partielle du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel)

- Le dispositif est reconduit pour 2026, représentant 740 M€ (1 Md€ en 2025) de contribution pour l'ensemble des collectivités. Les communes sont totalement exonérées. La contribution des autres échelons locaux est de : 250 M€ pour les EPCI à fiscalité propre qui présentent un indice synthétique supérieur à 110 % de l'indice synthétique moyen (idem 2025)
- 140 M€ pour les départements, la Ville de Paris, la métropole de Lyon, la collectivité de Corse et les CTU de Guyane et de Martinique dont l'indice de fragilité sociale est inférieur à la médiane
- 350 M€ pour les régions contributrices au Fonds de solidarité régional

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

Le DILICO ne rapportera en net que 440 M€ à l'État puisque :

- 90 % des montants seront restitués, par tiers annuels, aux contributeurs, l'Etat est donc tenu de rembourser aux contributeurs 30 % de leur prélèvement de 2025
- 10 % des montants seront affectés, par tiers annuels, aux trois fonds de péréquation (FPIC, Fonds DMTO, Fonds de solidarité régional)

Minoration de la compensation des locaux industriels

La compensation liée à la réduction de 50 % des valeurs locatives industrielles est réduite de 19,3 %, avec un plafonnement à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette mesure, initialement plus sévère, a été atténuée par le Sénat.

Fraction de TVA

Les règles d'évolution du produit de TVA revenant aux collectivités territoriales en 2026 ne sont pas modifiées. Le produit leur revenant en 2026 doit donc progresser comme la TVA nationale en n-1, les collectivités retrouveront donc une dynamique en 2026.

FCTVA (Fond de compensation de la TVA)

Les collectivités ont obtenu le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques. En revanche, les EPCI à fiscalité propre vont subir un décalage d'un an du FCTVA, soit un coût de trésorerie estimé à environ 700 M€.

Hausse progressive de la TGAP

Les tarifs de la taxe générale sur les activités polluantes augmentent entre 2026 et 2030, renchérissant le coût du service déchets. L'impact est estimé à 50 M€

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

en 2026 malgré l'application d'un taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des opérations de gestion des déchets.

Autres ajustements

Plusieurs mesures complètent le dispositif financier :

- Baisse de 313 M€ des crédits du fonds vert
- Plafonnement des ressources du CNFPT (-40 M€)
- Fin de l'affectation d'une part de la TEITLD (Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance) au bloc local (–45,8 M€)
- Faible revalorisation des bases locatives (+0,8%)

Hausse des charges CNRACL (hors loi de finances)

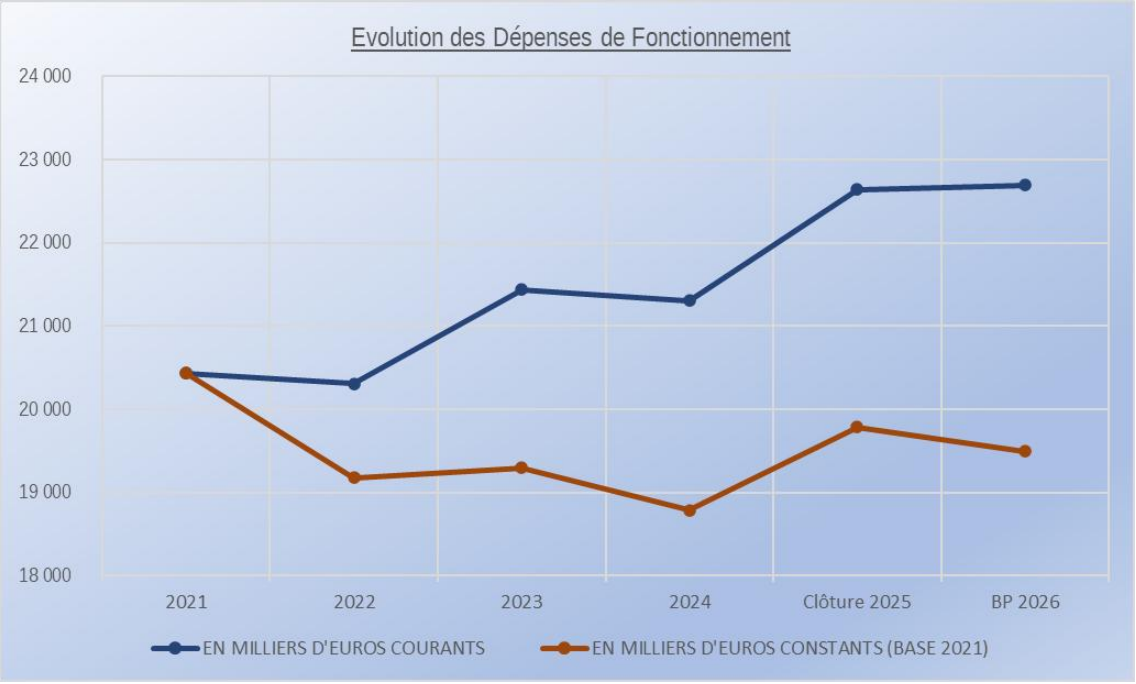
La contribution CNRACL poursuit sa hausse en 2026. Conformément au Décret du 30 janvier 2025, une hausse de 12 points en 4 ans (soit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL est supportée par les collectivités. Le cout supplémentaire estimé de 1,3 Mds€ pour l'ensemble des collectivités.

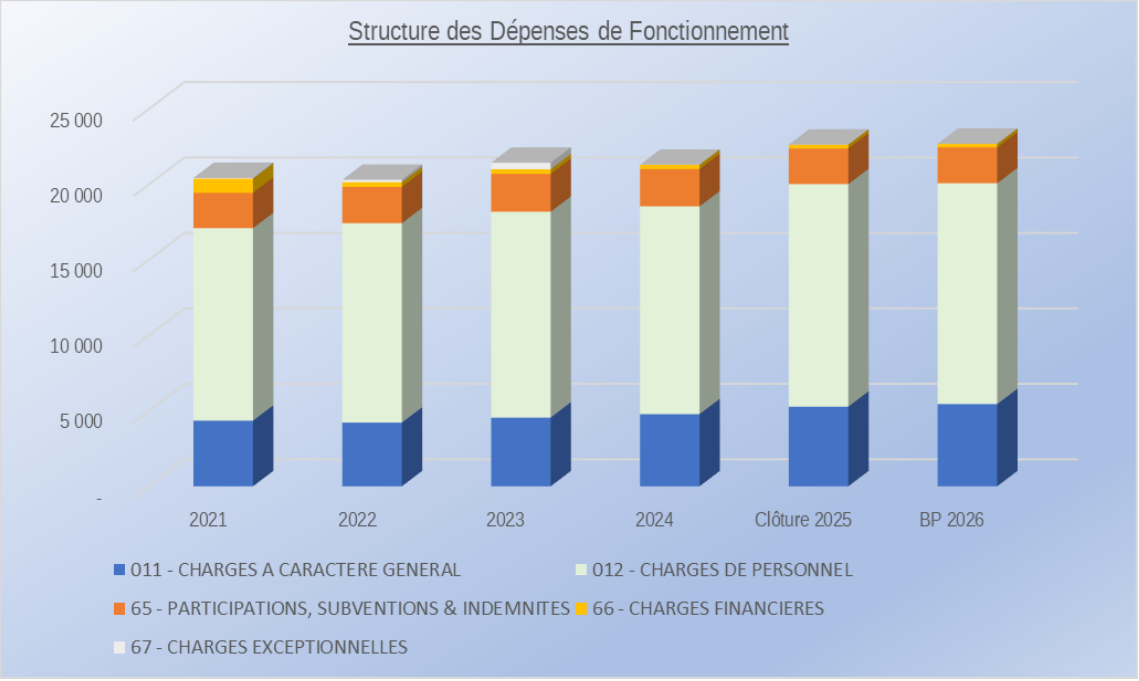
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

3 – L'évolution des masses budgétaires pour la ville

A - Les dépenses réelles de fonctionnement

EN MILLIERS D'EUROS COURANTS					PREVISION	
CHAPITRE / EXERCICE	2021	2022	2023	2024	Clôture 2025	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 347	4 217	4 554	4 780	5 277	5 448
012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 755	13 213	13 639	13 767	14 746	14 628
65 - PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS & INDEMNITES	2 340	2 401	2 499	2 468	2 357	2 372
66 - CHARGES FINANCIERES	937	309	310	281	250	232
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	50	167	435	9	9	10
TOTAL	**20 429**	**20 307**	**21 437**	**21 305**	**22 639**	**22 690**



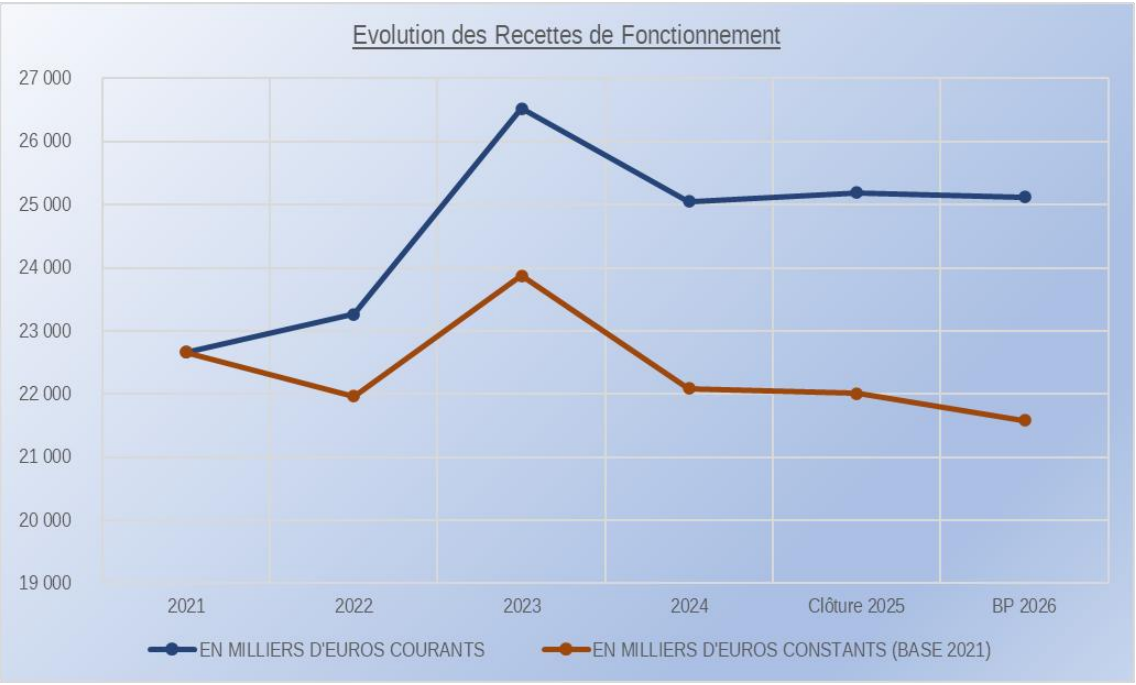


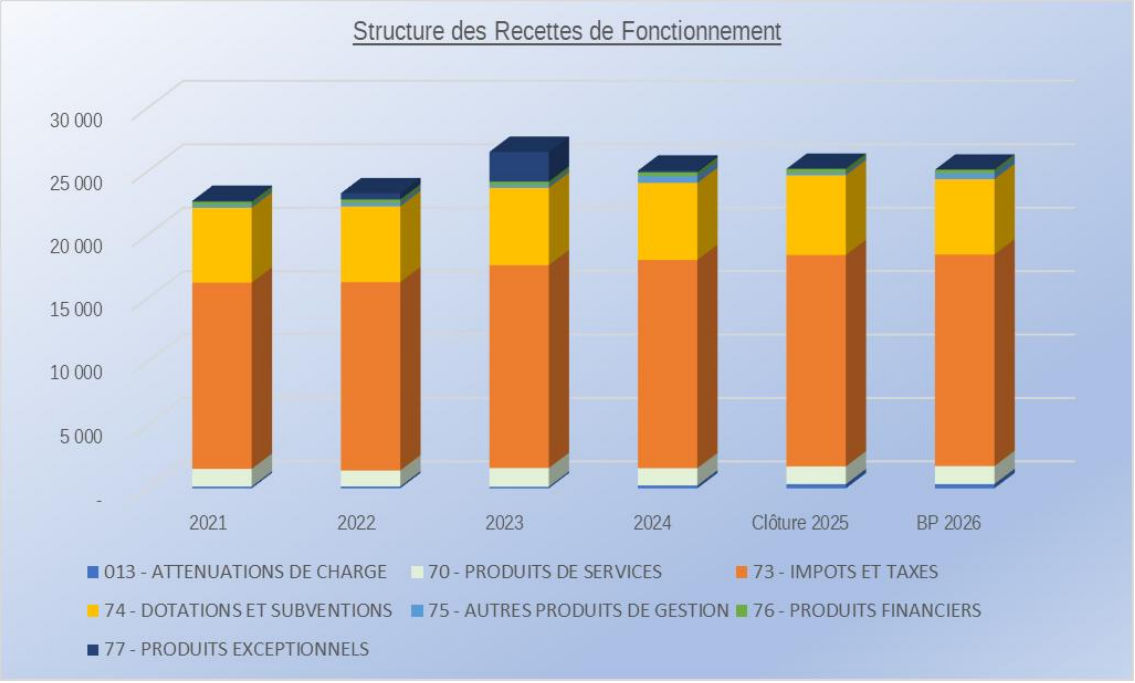
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

B - Les recettes réelles de fonctionnement

EN MILLIERS D'EUROS COURANTS

CHAPITRE / EXERCICE	2021	2022	2023	2024	PREVISION Clôture 2025	PREVISION BP 2026
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE	140	153	133	227	336	340
70 - PRODUITS DE SERVICES	1 389	1 255	1 462	1 358	1 390	1 410
73 - IMPOTS ET TAXES	14 690	14 843	15 999	16 418	16 672	16 682
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	5 903	5 978	6 092	6 076	6 286	5 947
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	185	253	201	530	183	453
76 - PRODUITS FINANCIERS	291	291	291	309	321	291
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	67	491	2 348	130	-	-
TOTAL	**22 665**	**23 264**	**26 526**	**25 048**	**25 188**	**25 123**





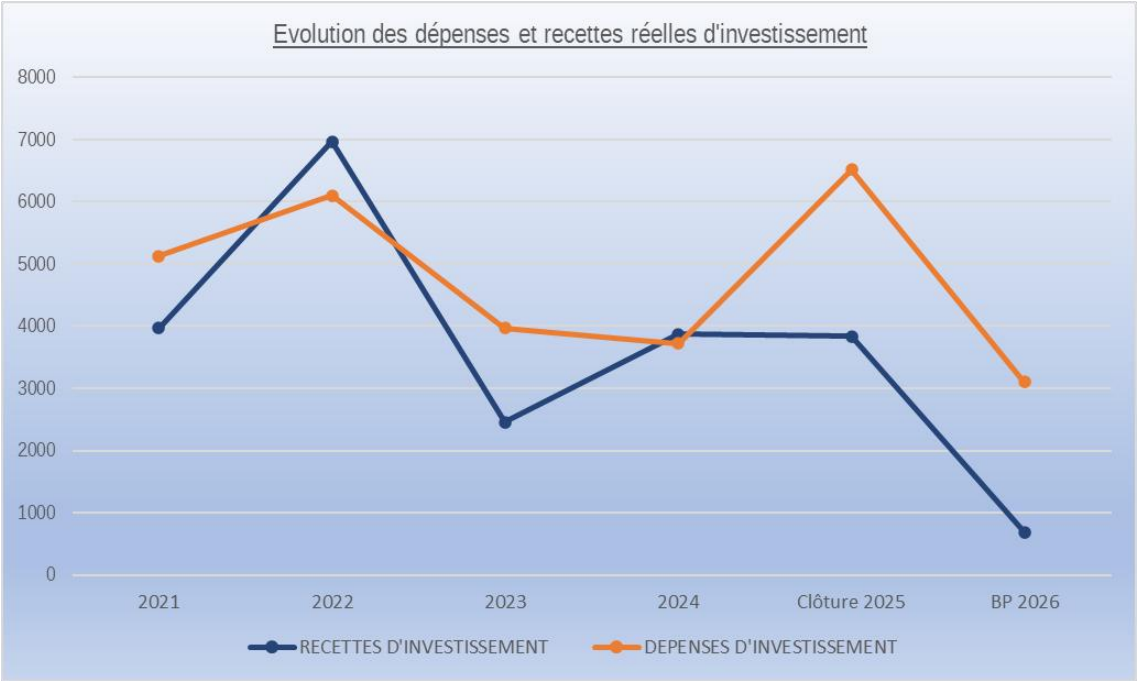
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

C - Les dépenses réelles d'investissement (hors refinancement de la dette)

EN MILLIERS D'EUROS COURANTS					PREVISION	
CHAPITRE / EXERCICE	2021	2022	2023	2024	Clôture 2025	BP 2026
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	154	-	-	-	-
16 - EMPRUNTS ET DETTES	1 531	1 376	1 504	1 525	1 530	1 331
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-	50	2	53	3	-
20 - 21 - 23 - DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 588	4 524	2 455	2 140	4 975	1 775
26 - PARTICIPATIONS	-	-	6	6	6	-
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	6	-	-	-	-	-
TOTAL	**5 125**	**6 104**	**3 967**	**3 724**	**6 514**	**3 106**

D- Les recettes réelles d'investissement (hors refinancement de la dette)

EN MILLIERS D'EUROS COURANTS					PREVISION	
CHAPITRE / EXERCICE	2021	2022	2023	2024	Clôture 2025	BP 2026
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 340	2 770	2 336	3 531	2 966	328
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	632	383	117	339	872	355
16 - EMPRUNTS ET DETTES	-	3 801	-	-	2	-
XX - RECETTES DIVERSES	-	10	-	-	-	-
TOTAL	**3 972**	**6 964**	**2 453**	**3 870**	**3 840**	**683**



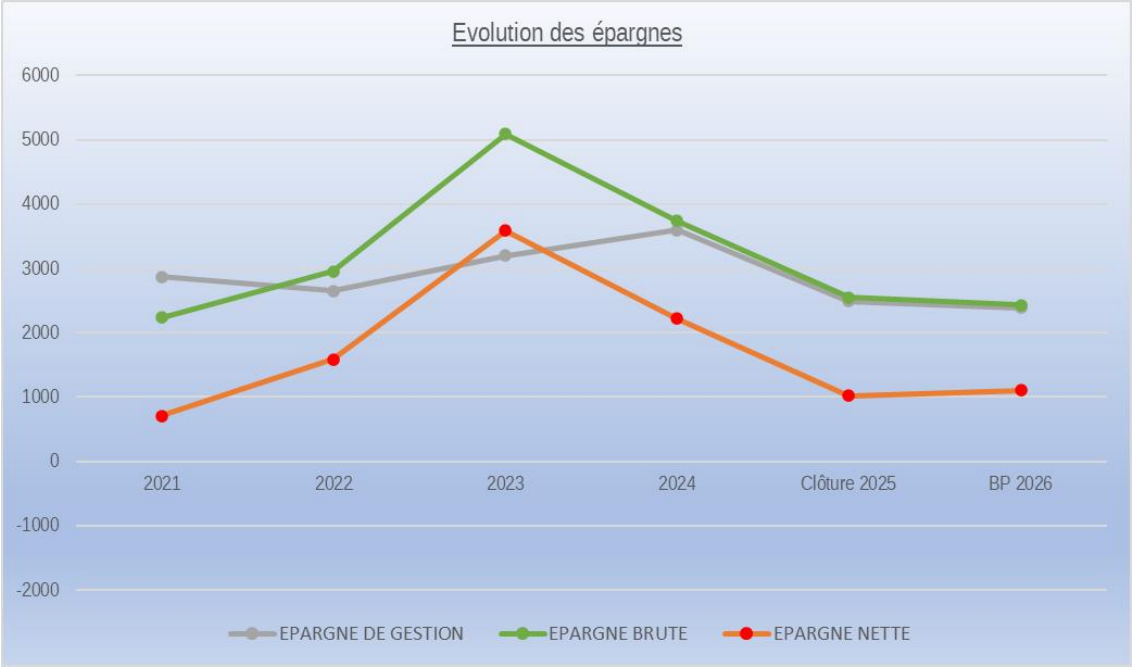
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

E – L'évolution des épargnes

Trois indicateurs sont mobilisés :

- L'épargne de gestion qui représente la différence entre les recettes et les dépenses de gestion ;
- L'épargne brute qui résulte de l'épargne de gestion diminuée des provisions pour risques et charges et impactée du résultat financier et du résultat exceptionnel (incluant ici les produits de cessions d'immobilisations) ;
- L'épargne nette qui est le solde de l'épargne brute diminué du remboursement en capital de la dette.

EN MILLIERS D'EUROS COURANTS					PREVISION	
CHAPITRE / EXERCICE	2021	2022	2023	2024	Clôture 2025	BP 2026
DEPENSES DE GESTION	19 442	19 831	20 692	21 015	22 380	22 448
RECETTES DE GESTION	22 307	22 482	23 887	24 609	24 867	24 832
EPARGNE DE GESTION	**2 865**	**2 651**	**3 195**	**3 594**	**2 487**	**2 384**
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 429	20 307	21 437	21 305	22 639	22 690
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	22 665	23 264	26 526	25 048	25 188	25 123
EPARGNE BRUTE	**2 236**	**2 957**	**5 089**	**3 743**	**2 549**	**2 433**
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 531	1 376	1 504	1 525	1 530	1 331
EPARGNE NETTE	**705**	**1 581**	**3 585**	**2 218**	**1 019**	**1 102**



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

4 – La fiscalité directe locale

Pour l'exercice 2025, le montant des ressources issues de la fiscalité directe locale s'élève à près de 11,9 millions d'euros, soit plus de 47 % des recettes réelles de fonctionnement, dont 9,2 millions procèdent des taux arrêtés par le Conseil Municipal.

A - Evolution des bases

Le produit de la fiscalité résulte de l'application des taux votés aux bases d'imposition. Celles-ci se voient appliquer un coefficient annuel de revalorisation instauré dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale initiée en 2018. Pour l'exercice 2025, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases, indexé sur le taux d'inflation constaté (au sens de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé), s'est élevé à +1,7%. Pour l'exercice 2026, les bases seront réévaluées à hauteur de +0,8%.

B - Evolution des taux votés par la commune :

En %	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe Habit.	28,69*	28,69*	28,69*	28,69	28,69	28,69
TF Bâti	28,35	47,64	47,64	51,44	51,44	51,44
TF non Bâti	51,40	51,40	51,40	51,40	51,40	51,40

*Depuis la réforme de la taxe d'habitation, le taux de la taxe d'habitation ne pouvait plus être délibéré pour 2020, 2021 et 2022. Depuis 2023, il est de nouveau possible de délibérer sur ce taux qui ne s'appliquera qu'aux résidences secondaires.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

5 – Le personnel

A – Evolution des Dépenses de Personnel

En Euros	2021	2022	2023	2024	2025
Traitement brut Personnel titulaire	**6 460 688€**	**6 898 070€**	**7 368 270€**	**7 460 709**	**7 498 770**
Dont traitement indiciaire	5 167 394€	5 552 062€	5 942 982€	5 858 478	5 854 695
Dont N.B.I, SFT, IR	169 505€	176 306€	176 503€	160 556	169 763
Dont régime indemnitaire	1 123 789€	1 169 702€	1 248 785€	1 441 675	1 474 312
Traitement brut Personnel non titulaire	**2 496 187€**	**2 421 602€**	**2 232 673€**	**2 226 113**	**2 554 997**
Charges patronales	**3 655 672€**	**3 759 554€**	**3 903 242€**	**3 839 466**	**4 183 233**
Divers (Action sociale, assurance, frais méd.)	**142 475€**	**98 768€**	**133 847€**	**241 934**	**509 123**
TOTAL GENERAL	**12 755 022€**	**13 212 830€**	**13 638 032€**	**13 768 222**	**14 746 122**

Valorisation des avantages en nature

S'agissant des logements de fonction au nombre de quatre, trois sont concédés aux concierges d'équipements sportifs et un au concierge de la Ferme du Mont Saint-Jean.

	Nourriture		Logement
	Nb de repas	Soit en €	Soit en €
2022	5 593	22 308,80€	12 759,80€
2023	4 653	19 939,18€	14 849,40€
2024	3 488	16 202,87€	13 948,20€
2025	1931	10 503,15€	14 104,90€

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

B – La structure et l'évolution des effectifs permanents

Cat	Effectifs titulaires					Effectifs non titulaires					TOTAL				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
A	17	18	13	14	13	1	3	4	3	2	18	21	17	17	15
B	41	37	38	40	42	7	16	8	12	13	48	53	46	52	55
C	180	190	193	199	197	68	125	105	44	62	248	315	298	243	259
Total	**238**	**245**	**244**	**253**	**252**	**76**	**144**	**117**	**59**	**77**	**314**	**389**	**361**	**312**	**329**

C- La durée effective de travail agents permanents et non-permanents

En 2025, le temps de travail effectif par direction ou service exprimé en heures globales et en Equivalent Temps Plein (ETP) se présente comme suit :

	2024		2025			
Direction ou Service	**Total des heures rémunérées**	**En Equivalent temps plein**	**Total des heures rémunérées**	***Dont heures supplémentaires***	***Dont heures complémentaires***	**En Equivalent temps plein**
Administration générale	14 609	8,0	10 478	*13*	*0*	5,8
Communication/Protocole	11 057	6,1	8 457	*140*	*0*	4,6
DACA	61 430	33,8	61 017	*1232*	*304*	33,5
DDTTE	28 847	15,8	27 136	*10*	*0*	14,9
DGS	5 467	3,0	3 640	*0*	*0*	2
DRH, Préventeur, Juridique	16 019	8,8	15 939	*0*	*0*	8,8
DST	92 341	50,7	84 473	*1338*	*0*	46,4
DEF	226 800	124,6	221 172	*403*	*10241*	121,5
Finances	7 785	4,3	9 100	*0*	*0*	5
Informatique	7 332	4,0	5 460	*0*	*0*	3
Police Municipale	53 672	29,5	78 628	*3791*	*118*	43,2
Sports	33 878	18,6	36 578	*178*	*0*	20,1
TOTAL	**559 237**	**307,3**	**562 078**	***7105***	***10663***	**308,8**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

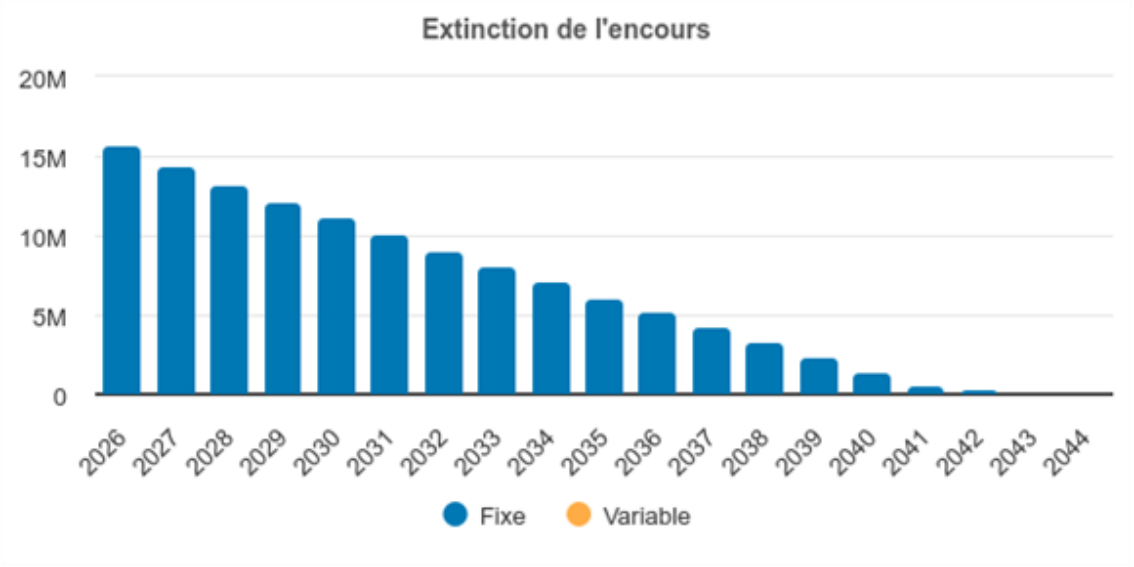
6- La structure et la gestion de l'encours de dette

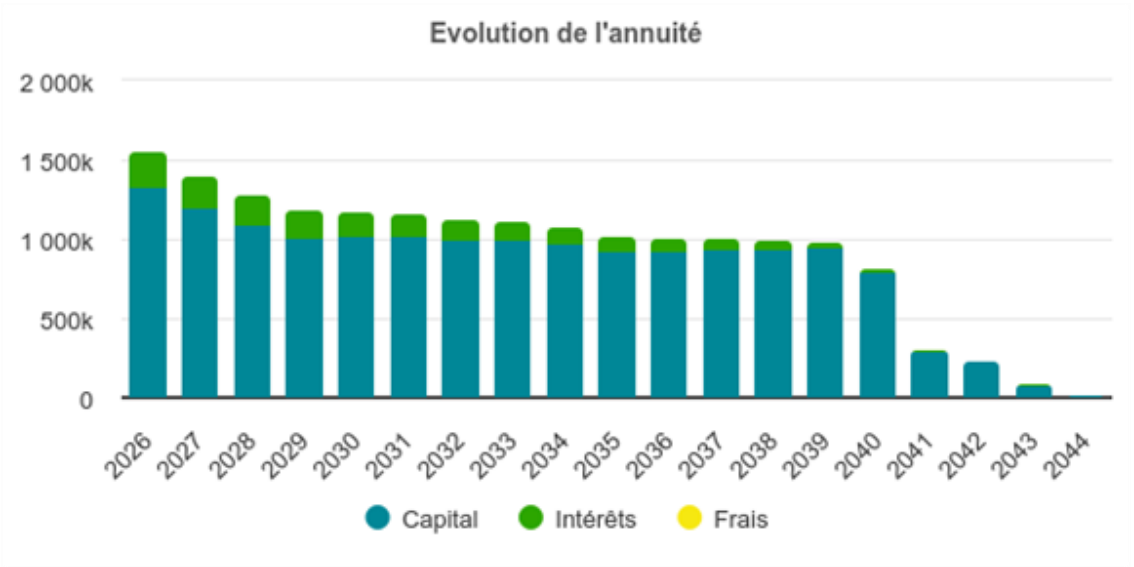
A- Rappel des dernières opérations sur la dette

En 2022, la ville a emprunté 3,8 millions d'euros auprès du Crédit Agricole à un taux d'intérêt fixe de 1,69 %. Cette opération a été réalisée en deux phases : un premier emprunt de 1,1 million d'euros contracté le 28 avril 2022 et un second emprunt de 2,7 millions d'euros contracté le 2 juillet 2022.

Aucune opération affectant l'encours de dette n'a été menée depuis, hors le paiement des annuités de remboursement prévues par les échéanciers.

B- L'évolution de l'encours de dette (au 1er janvier de l'exercice)



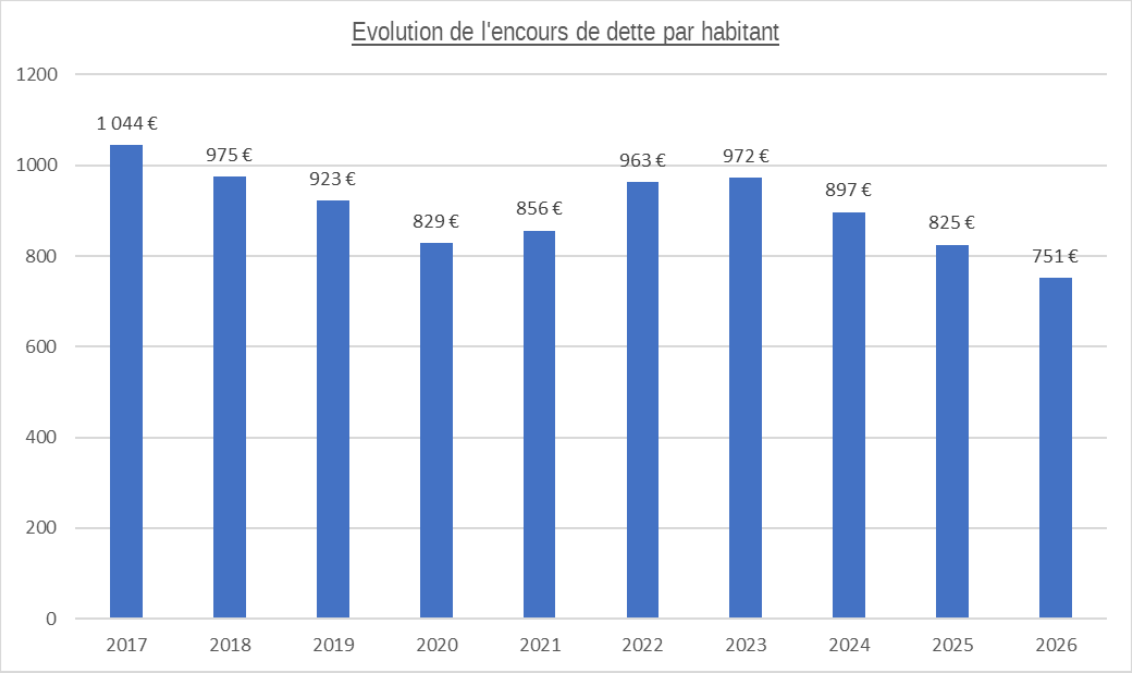


Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

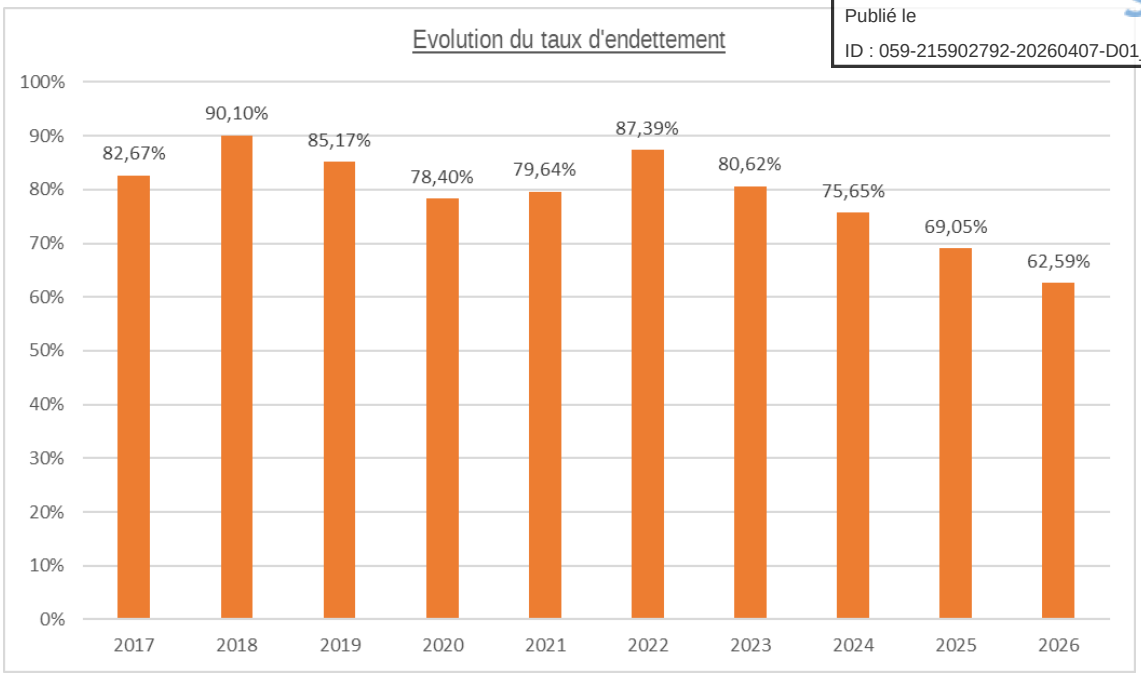
C - Détail de l'échéancier (au premier janvier de l'exercice)

	Capital restant dû	Annuité	Intérêts	Amortissement
2026	15 766 524,18	1 562 223,86	231 481,28	1 330 742,58
2027	14 435 781,60	1 403 693,56	206 354,78	1 197 338,78
2028	13 238 442,82	1 281 244,08	187 477,24	1 093 766,84
2029	12 144 675,98	1 184 999,86	172 284,52	1 012 715,34
2030	11 131 960,64	1 177 831,04	159 304,87	1 018 526,17
2031	10 113 434,47	1 170 662,41	146 145,22	1 024 517,19
2032	9 088 917,28	1 130 458,87	133 096,85	997 362,02
2033	8 091 555,26	1 114 205,92	119 805,56	994 400,36
2034	7 097 154,90	1 079 431,67	106 815,63	972 616,04
2035	6 124 538,86	1 019 424,28	93 928,41	925 495,87
2036	5 199 042,99	1 013 112,89	81 191,53	931 921,36
2037	4 267 121,63	1 006 643,95	68 075,34	938 568,61
2038	3 328 553,02	1 000 253,80	54 806,38	945 447,42
2039	2 383 105,60	993 863,63	41 295,48	952 568,15
2040	1 430 537,45	819 859,06	27 540,56	792 318,50
2041	638 218,95	314 587,56	17 500,09	297 087,47
2042	341 131,48	242 276,47	9 654,94	232 621,53
2043	108 509,95	90 274,84	4 040,54	86 234,30
2044	22 275,65	22 568,71	293,06	22 275,65

C- Indicateurs complémentaires



Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE



Pour mémoire, le taux d'endettement est obtenu par le rapport entre le capital restant dû et les recettes réelles de fonctionnement et nous renseigne sur le poids et la soutenabilité de la dette.

7 - Les engagements pluriannuels sur Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Depuis l'exercice 2018, la ville a mis en œuvre une mécanique budgétaire pluriannuelle d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour une partie de ses dépenses d'investissement.

Formellement déconnecté du vote du budget, la programmation des AP/CP fait l'objet de délibérations spécifiques de l'exécutif local avec pour objectif de donner une lisibilité concrète des grands chantiers s'inscrivant dans les choix stratégiques de l'équipe municipale.

La dernière modification du calendrier des AP/CP est intervenue à l'occasion de la séance du Conseil municipal du 9 décembre dernier. Compte tenu des derniers décaissement intervenus en 2025 postérieurement au conseil susvisé, il se présente désormais de la manière suivante :

	Montant de l'AP en euros	Montant des CP en Euros								
		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	2026
Extension et rénovation de l'école Anne Franck Jean Moulin - Programme 520	5 267 683,29	9 056,00	54 220,15	104 093,76	823 200,35	2 768 054,01	1 010 832,02	181 173,63	296 328,87	20 724,50
Réorganisation de l'implantation des services communaux - Programme 117	636 400,00						-	30 600,00	460 550,31	145 249,69
Travaux d'éclairage public - Programme 221	3 406 532,13	39 339,42	208 232,28	449 096,98	393 160,63	299 121,86	493 687,56	551 050,40	563 216,73	409 626,27
Réimplantation d'un commerce 9 Rue Marthe Nollet - Programme 222	97 763,41						1 855,20	-	95 908,21	-
Réfection de la piste d'athlétisme - Programme 527	1 516 098,00						8 280,00	14 940,00	1 488 025,80	4 852,20
Création d'un Skate park / Pump track - Programme 600	1 030 390,00							31 890,00	926 915,95	71 584,05
TOTAL	**11 954 866,83**	**48 395,42**	**262 452,43**	**553 190,74**	**1 216 360,98**	**3 067 175,87**	**1 514 654,78**	**809 654,03**	**3 830 945,87**	**652 036,71**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

8 - Les grandes orientations du budget 2026

Un exercice de construction budgétaire sous contrainte

- Des dépenses de fonctionnement :
    - Qui ont connu une croissance importante (près de 0.5 M€ soit +10,4% sur un an entre 2024 et 2025 sur le chapitre 011 ; près d'un million d'€ soit +7,1% sur le chapitre 012)
    - Dont la structure présente une rigidité importante (masse salariale, fluides, externalisation par l'intermédiaire de prestataires sur marchés)
    - Soumises au risque de poussée inflationniste (situation géopolitique mondiale) et sujettes à des mesures d'augmentation mécaniques et règlementaires (CNRACL)
- Des recettes de fonctionnement en stagnation :
    - Des recettes fiscales en baisse
        - -385 K€ sous l'effet de la minoration de la compensation liée à la réduction des valeurs locatives des locaux industriels
        - Une revalorisation très faible des bases locatives (+0.8% après plusieurs années de hausse significatives : 3.4% en 2022, 7,1% en 2023, 3.9% en 2024, 1,7 en 2025)
        - Des incertitudes sur le niveau attendu de certaines péréquations dont la dotation en loi de finances est en baisse (FDTP par exemple)
        - Des incertitudes sur le niveau des reversements de fiscalité opérés par la MEL compte tenu de la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO)
    - Une dotation globale de fonctionnement en stagnation
- Un niveau d'épargne nette (principale source d'autofinancement) résultant d'à peine plus d'un million d'euros en 2025 et 2026.
- Un niveau de trésorerie à l'étiage (2 109 K€ soit 34 jours de fonctionnement)

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 059-215902792-20260407-D01_29_04_2026-DE

- Au final, des marges de manœuvre extrêmement réduites : 1,7 M€ pour les dépenses d'investissement hors annuité de la dette, y/c 474 K€ de RAR et 652 K€ de CP inscrits pour 2026 (soit 650 K€ disponibles).

Les objectifs budgétaires pour 2026

- Restaurer des marges de manœuvre budgétaires en concentrant les investissements de 2026 sur la préservation et l'entretien du patrimoine municipal et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.
- Développer une démarche soutenue pour la recherche de subventions.
- Poursuivre le désendettement de la Ville.
- Maintenir les taux d'imposition au même niveau.